

La commune en images

Rénovation de la
salle polyvalente
(M.T.L.)

Rallye d'attelages
anciens

Triathlon à Taden

ÉTANG DE TRÉLAT

SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2
Vie municipale	p. 3 à 10
Vie culturelle	p. 11 à 13
Vie associative	p. 14 à 17
Infos diverses	p. 18 à 22
Vie pratique	p. 23

Directeur de publication
Bertrand Claudeville
Coordination de la rédaction
Michel Hamoniaux
(adjoint à la communication)
Alain Robert
(délégué à la communication)
Jean-Pierre Legendre
(commission communication)
Sabrina Petit
(déléguée à la communication)
Photo de couverture
Jean-Pierre Legendre
Conception graphique
ACCENT GRAPHIQUE (06 74 96 62 54)
Impression
Imprimerie Duguesclin Dinan
(02 96 85 96 92)
Document imprimé sur papier recyclé.

Le mot du Maire

Lorsque vous lirez ce bulletin d'infos municipales, nous aurons choisi nos députés européens. Cette consultation majeure échappe, plus que les élections locales ou nationales, à l'intérêt de beaucoup de nos concitoyens. Et pourtant, les sondages le prouvent, nous n'ignorons pas que par notre vote nous préparons l'avenir des générations futures dans une Europe que nous souhaitons forte. La tentation protectionniste, quelquefois légitime, n'est plus de mise dans le contexte international actuel.

Revenons sur les bords de Rance où nous construisons avec ou sans l'Europe notre vie de tous les jours.

L'adoption sereine de notre budget primitif, sans augmentation des taux communaux, appuyée sur un compte administratif 2008 confirmant la bonne gestion de nos finances, va permettre les investissements prévus dans notre programme :

- la réception des travaux d'embellissement du quartier Loc Maria, très réussis et appréciés des résidents, prouve une fois de plus que la concertation est la bonne méthode,
 - pour la fin de l'été la Maison du Temps Libre de Trélat sera belle et fonctionnelle,
 - l'importante finition du boulevard du Petit Paris est annoncée pour la fin de l'année,
 - la rénovation moderne et fonctionnelle du sanitaire n° 3 du camping,
 - l'étude sur l'amélioration urbaine de l'entrée du Bourg de Taden et ses abords va permettre la présentation d'un scénario prenant en compte l'existant et les projets futurs.
- J'ajouterais, parmi les décisions importantes, la mise en place pour la rentrée prochaine du Jardin d'Enfants à l'Ecole du Moulin venant compléter, avec le Centre de Loisirs, l'accueil de la petite enfance sur notre commune.

Bel été à tous.

Le Maire,
Bertrand CLAUDEVILLE

Votre avis nous intéresse.

Que pensez-vous du nouveau bulletin ?

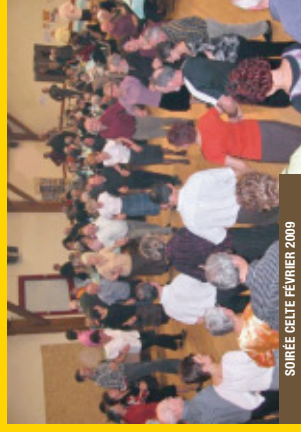
Vos réponses sont à déposer
sur le site www.villetaden.com, onglet contact,
ou par courrier à envoyer ou à déposer à la Mairie.

La commission communication vous remercie.

La commune en images



LES VOEUX DU MAIRE JANVIER 2009



SOIREE CELEBRE FÉVRIER 2009



PÊCHERIE ÉTANG DE TRÉLAT 2009



SALON DES CRÉATEURS MAI 2009



DÉBUT DES TRAVAUX SALLE MTL À TRÉLAT



FÊTE À L'ÉCOLE DE TRÉLAT MARS 2009



BELOTE AU CLUB DES ANIÉS MAI 2009



L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TADEN

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2009

AFFAIRE N° 1

HABILITATIONS DES POSTES DE T.I.G.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'habilitation de la Commune de TADEN auprès du Tribunal de Grande Instance de DINAN pour l'acquisition de personnes condamnées à effectuer un Travail d'Intérêt Général.

AFFAIRE N° 2

PERSONNEL / CAMPING MUNICIPAL

Afin d'assurer le bon déroulement de la saison 2009, les membres du Conseil Municipal autorisent la création de 2 postes d'adjoint technique non titulaire pour la période du 1^{er} mars au 30 novembre 2009.

AFFAIRE N° 3

GARDERIES SCOLAIRES

Les membres du Conseil Municipal adoptent

les tarifs des garderies scolaires de TADEN et de TRELAT à compter du 1^{er} mars 2009

MATIN, de 7h30 à 9h00 : Gratuit

SOIR, de 16h30 à 17h30 : Gratuit

De 17h30 à 18h00 : 0,50 euro par enfant

De 18h00 à 18h30 : 0,50 euro par enfant

De 18h30 à 19h00 : 0,50 euro par enfant

AFFAIRE N° 4

AFFAIRES FONCIÈRES

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Alleux, le conseil municipal, adopte les deux résolutions suivantes :

- Le débassement du chemin rural du Petit Paris et la cession à l'euro symbolique par la commune à la CODI.
- Le maintien de la voie n° 17 (entre Intermarché et Bricomarché) dans le domaine communal, avec prise en charge des travaux d'aménagement et d'entretien par la CODI.

AFFAIRE N° 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur Hamoniaux, adjoint aux finances expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2008.

Section de fonctionnement:

Budget général : 779 431,46 euros

Camping municipal : 263 517,06 euros

CICA des Alleux : 72 653,37 euros

Section d'investissement:

Budget général : 394 943,03 euros

Camping municipal : 67 678,42 euros

CICA des Alleux : 8 840,36 euros

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Montant à affecter (*)	Investissement (*)	Fonctionnement (*)
Budget général	779 431,46	395 000	384 431,46
Camping Municipal	263 517,06	140 000	123 517,06
CICA des Alleux	72 653,37	42 500	30 153,37
		en euros	

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2008 et l'affectation aux budgets 2009.

AFFAIRE N° 2

SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes aux associations de la commune.

- Club de Football Trelat-Taden : 2 220 euros

- Amicale personnel communal : 2 650 euros

- Amicale laïque : 1 000 euros

- Acupal : 500 euros

- Baladus : 400 euros

- Club de l'Amitié : 550 euros

- Entrée dans la danse : 100 euros

- FNAOC : 50 euros

- Gym volontaire : 350 euros

- Société de chasse : 250 euros

- Taden Animations : 1 000 euros

- Jumelage : 500 euros

- Taden Dihan County Club (tennis) : 1 000 euros

AFFAIRE N° 3

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux identiques à ceux de 2008.

- Taxe d'habitation : 11,54 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,82 %

Le montant total du produit fiscal de ces 3 taxes est de 762 253 euros.

AFFAIRE N° 4

BUDGET 2009

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les budgets suivants pour l'année 2009 :

	Recettes (*)	Dépenses (*)
Budget général	2 464 663,46	2 464 663,46
Fonctionnement	2 936 521,70	2 936 521,70
Investissement	5 401 185,16	5 401 185,16
TOTAL		en euros

Principales dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général	502 650 euros
- Charges de personnel	854 150 euros
- Charges de gestion courante	278 800 euros
- Charges financières	40 050 euros
- Dépenses imprévues	42 760 euros
- Virement à la section investissement	672 153 euros

SUITE PAGE 5 ►

4 SUITE DE LA PAGE 34 : COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

Principales recettes de fonctionnement

- Produits des services	194 300 euros
- Impôts et taxes	1 420 903 euros
- Dons et participations	191 029 euros
- Reversement charges personnel du camping	150 000 euros
- Produit de gestion courante	18 500 euros
- Reversement du camping	100 000 euros
- Résultat fonctionnement 2008 reporté en 2009	384 431 euros

Principales dépenses d'investissement

- Ecoles	20 000 euros
- Jardin d'enfants	60 000 euros
- Ateliers municipaux	17 700 euros
- Espaces verts	60 000 euros
- Reconstruction salle Neuville et aménagement abords	529 000 euros
- Eclairage public	65 000 euros
- Salle Polyvalente MTL	165 000 euros
- Eglise de Taden	85 000 euros
- Voirie communale	891 400 euros
- Remboursement capital emprunts	105 000 euros
- Dépenses imprévues	57 000 euros
- Report investissements engagés en 2008	877 600 euros

Principales recettes de fonctionnement

- Charges à caractère général	138 250 euros
- Charges de personnel	150 000 euros
- Taxe de séjour	9 000 euros
- Reversement au budget général	100 000 euros
- Virement à la section investissement	182 000 euros
Principales recettes de fonctionnement	
- Produits des services	480 000 euros
- Taxe de séjour	9 000 euros

Principales recettes d'investissement

- Cession salle Neuville	450 000 euros
- Subventions diverses	83 000 euros
- PVR (participation voirie et réseau)	264 000 euros
- Résultat d'investissement reporté	394 943 euros
- Virement de la section de fonctionnement	672 153 euros
- Excédent de fonctionnement 2008	395 000 euros
- Emprunt (selon besoins trésorerie)	600 000 euros
- Remboursement TVA	76 000 euros

BUDGET Camping de la Hallerais

Recettes	618 517	Dépenses	618 517
Fonctionnement	403 020	Investissement	403 020
Total	1 021 537		1 021 537
	en euros		

Principales dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général	138 250 euros
- Charges de personnel	150 000 euros
- Taxe de séjour	9 000 euros
- Reversement au budget général	100 000 euros
- Virement à la section investissement	182 000 euros
Principales recettes de fonctionnement	
- Produits des services	480 000 euros
- Taxe de séjour	9 000 euros

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2009

AFFAIRE N° 1

PERSONNEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les 3 résolutions suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe concernant M^{me} Nelly Gauthier à compter du 1^{er} Janvier 2009.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe concernant M^{me} Bonny Lebrun à compter du 1^{er} Juillet 2009.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite au départ en retraite de M^{me} Christian Boissière.

AFFAIRE N° 2

INSTALLATIONS CLASSÉES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande présentée au titre de l'installation classée de M^{me} Bernard Buet les Piffrauds en QUEVERT.

AFFAIRE N° 3

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet d'extension de l'éclairage public au bourg de TRELAT, sortie direction Ploubalay pour un montant estimatif de 4 500 euros TTC. La participation de la commune est de 60% du coût TTC, soit 2 700 euros TTC.

AFFAIRE N° 4

SCOT

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (J. BAUX), autorise le transfert de la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au Syndicat Mixte du Pays de Dinan.

AFFAIRE N° 5

PERSONNEL / CAMPING MUNICIPAL

Compte tenu du congé de maternité de Madame Aurélie Froger à compter du 20 Juillet 2009, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi non titulaire à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 15 novembre 2009.

AFFAIRE N° 6

SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre un dossier de demande d'aide pour les travaux de voirie communale auprès du Conseil Général, concernant les opérations suivantes :

- Boulevard du Petit Paris, pour un montant estimatif de travaux de 500 000 euros hors taxes.
- Entrée de la zone des Alleux le long de la route départementale n° 2, pour un montant estimatif de travaux de 125 000 euros hors taxes.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le 24 février 2009 à DINAN

Mael BERTRAND

5, Lotissement de Clair Soleil

Le 1^{er} mars 2009 à DINAN

Elott ROLLAND-LUHERNE

24, Hameau des Grandes Touches

Le 12 mars 2009 à DINAN

Marqot BOURVON

14, Les Jardins de Trélat

Le 25 mars 2009 à DINAN

Marc LEDEUFF

La Moesnie

Le 14 avril 2009 à DINAN

Lily POULAIN

4, Domaine de Clair Soleil

Le 6 mai 2009 à DINAN

Léanne BUSNEL-LIZE

140, Rés. Le Val Doré

MARIAGES

Le 6 mars 2009

Jean Michel GUILLEMIN,

domicilié "Les Tailles" à TADEN

et **Réjane CHOLLET**,

domiciliée "Les Tailles" à TADEN

Le 11 avril 2009

Thierry COUET,

domicilié Rés. Cap Hornier Rue

Clément Ader à PLEURTUIT

et **Christelle BUEI**,

domiciliée 21, rue de la Grande

Cocagne Rés. Le Val Doré à TADEN

Le 16 mai 2009

Thomas ROUSSEAU

domicilié "Le Petit Paris" à TADEN

et **Vanessa BLIN**,

domiciliée "Le Petit Paris" à TADEN

DÉCÈS

Le 13 janvier 2009, à DINAN

René CHEENNE,

domicilié "La Granville" à TADEN

Le 30 janvier 2009, à TADEN

Raymond LOQUEN,

domicilié 9, rue de l'Asile des

Pêcheurs à TADEN

Le 22 février 2009, à DINAN

Suzanne GODEST Vauve LEMENNE

domiciliée 41, Cité Loc Maria à TADEN

Le 1^{er} mars 2009, à TADEN

Francis JOSSELIN,

domicilié "La Pénézaïs" à TADEN

Le 6 mars 2009, à TADEN

Yvette ABILLY Veuve DEZEULEZ,

domiciliée 27, Cité Loc Maria à TADEN

BAPTÊME CIVIL

Le 9 mai 2009

Titouan YVONNET-RÉAN,

domicilié 5, Rés. Villeneuve à TADEN

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
TRÉLAT-TADEN

La saison 2008/2009 se termine bientôt et déjà nous pensons à la prochaine saison. Nous ferons notre "rentrée" le **lundi 14 septembre 2009 à 19h30**, et le **vendredi 18 septembre à 10h00** pour la gym douce (photo ci-dessous). Nous comptons sur les Tadennois(es) pour participer "dynamiquement" à cette activité sportive, qui a l'avantage d'être proche et abordable financièrement. Tarif saison 2009/2010 : 50 euros pour l'année (pour 1 ou 2 séances hebdomadaires...). Au mois de Septembre ; bon été à toutes et à tous. ■

*La présidente,
Laurence MENARD.*



LA SECTION "GYM DOUCE" DU VENDREDI MATIN

Spectacle à l'école jeudi 12 mars 2009

Les élèves de l'école primaire de Trélat avaient invité les enfants de grande section (maternelle) de Taden à venir visiter l'école où ils seront l'année prochaine. C'est dans une ambiance chaleureuse que les aînés ont accueilli les plus petits. Pour clôturer la visite, un spectacle basé sur les continents a été préparé avec la participation des 4 ensei-

gnants et Séverine du kiosque à musique de Dinan.

Les enfants, tous déguisés pour l'occasion, ont offert un spectacle de chants et danses sur l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique.



Agréable moment très apprécié par tous.

Les enfants reproduiront ce show lors de la kermesse des Ecoles le 14 juin. A très bientôt... ■

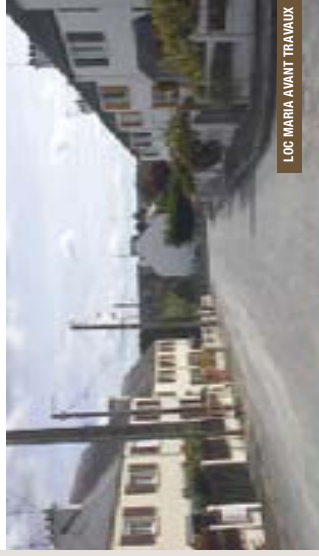


Rénovation de la Résidence Loc Maria

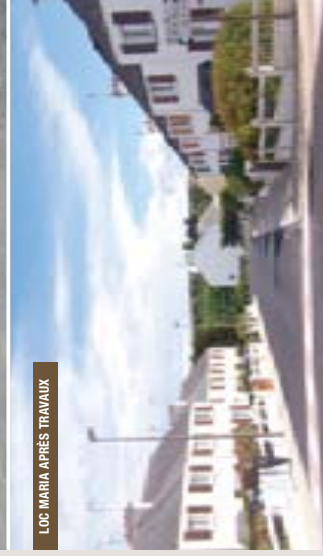
Achèvement des travaux.

Les travaux de rénovation de la Résidence Loc Maria sont désormais terminés. Cette opération de rajeunissement et d'embellissement du lotissement a été réalisée sur plus de deux années compte tenu de l'ampleur des travaux programmés. Tout d'abord, l'enfouissement des réseaux aériens et la rénovation des réseaux divers ont été effectués. Les aménagements de surface concernant la voirie et les espaces verts collectifs ont été réalisés au cours de l'année 2008 et achevés au début de cette année.

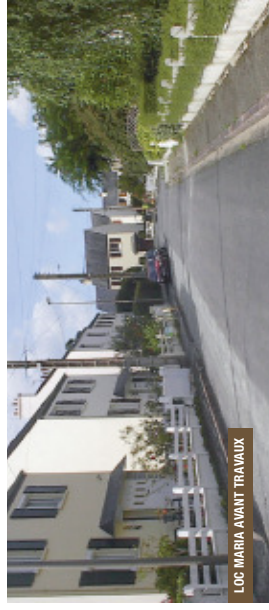
Les photographies ci-contre et ci-dessous donnent une image d'avant et d'après travaux et montrent l'amélioration du paysage, notamment par l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et la suppression des poteaux et fils aériens et aussi par la qualité de l'aménagement des espaces de voirie et espaces verts.



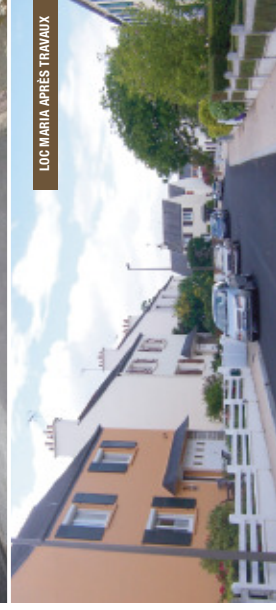
LOC MARIA AVANT TRAVAUX



LOC MARIA APRÈS TRAVAUX



LOC MARIA AVANT TRAVAUX

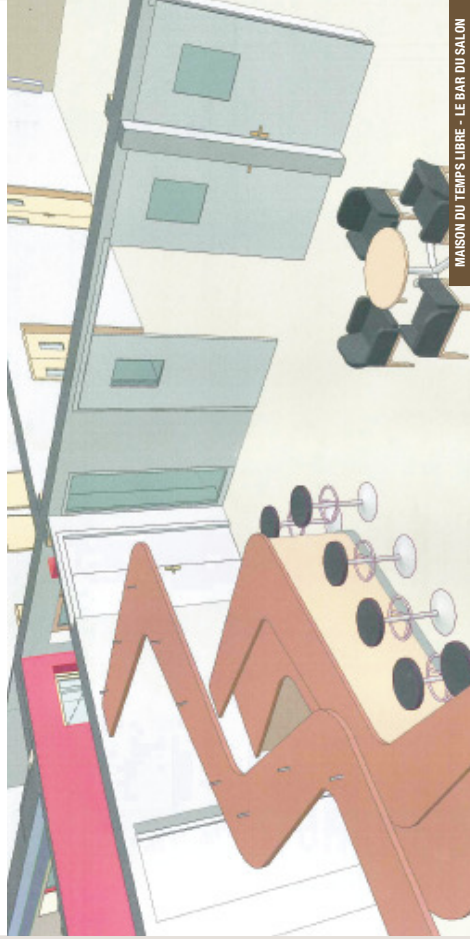


LOC MARIA APRÈS TRAVAUX

Important

Suite à lecture du diagnostic des raccordements eaux pluviales et eaux usées, dix maisons ne sont pas en conformité en terme de rejets. Après mise en place des regards spécifiques eaux pluviales dans le cadre de ce chantier, chacun pourra donc rectifier ses raccordements. Un courrier spécifique, pour chaque cas, viendra expliciter les travaux à réaliser. ■

Extension et rénovation de la salle polyvalente (maison du temps libre)



MAISON DU TEMPS LIBRE - LE BAR DU SALON

Réalisée en 1985, cette salle est tribunaire, depuis cette date, d'un positionnement des cuisines plutôt désavantageux avec ses trois marches de différence de niveau que tous les bénévoles organisateurs de soirées repas ont maudites depuis 24 ans.

38 semaines. La fin prévisible et la réception sont arrêtées au 10 juillet 2009. Quinze entreprises interviendront sur ce chantier dirigées par Paul GUILLEMINOT, contrôlées par la SOCOTEC et coordonnées par EF Environnement.

Le 11 mai 2009, semaine 20, voici la situation à cet instant, deux mois avant la fin contractuelle :

- Création des ouvertures entre la salle et l'extension.
- Pose de la charpente compris faux-plafond auvent 100%.
- Couverture zinc 100%.
- Pose des menuiseries extérieures 100%.
- Cloisons/isolation 90%.
- Faux plafond coupe-feu sur cuisine 100%.
- Alimentation câbles électriques sur zone bar : en cours.
- Portes intérieures posées sur mur hall.

Prévisions du 18 au 24 mai :

- Salle-extension : raccordement briques plâtrières.
- Sol carrelage cuisine.

- Faux plafonds salle polyvalente face au bar.
- Faux plafonds rayonnants, zone bar.

Du 25 au 31 mai :

- Enduits extérieurs mur arrière (livraisons cuisine).
- Sanitaires hall d'entrée et arrière scène.
- Sol carrelage cuisine, suite et fin
- Faux plafonds, électricité zone bar, luminaires, plafonds salle polyvalente.

Du 2 au 7 juin :

- Faux plafonds et luminaires plafonds salle polyvalente.
- Sol carrelage bar, semaine 1.

Du 7 au 21 juin :

- Cloisons, isolations cuisine semaines 1 et 2.
- Faux plafonds et luminaires plafonds salle polyvalente.
- Sol carrelage bar, suite et fin.

Resteront, bien sûr, les extérieurs à terminer avant le 10 juillet. Il y a encore un peu de travail. ■

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
SARL BATI FIRST Mr HOUTIN	Rue de la Robardais	Résidence de tourisme et rénovation d'un équipement sportif
SCI DE LA BISE M ^r DESRIAC	Rue de la Bise ZA des Alleux	Création de bureaux supplémentaires dans un bâtiment existant
MULLOT Daniel et KAISER Brigitte	Rue de l'Asile des Pêcheurs	Maison individuelle
SAS TRECOTAT, M ^r TREGUER	18, Hameau des Grandes Touches	Maison individuelle
EARL ST VALAY EQUITATION	Saint-Valay	Bâtiment comprenant local accueil, bureau et vestiaire
Mr MOITRE François		
SCI LA BLATIERE M ^r CHEREL	Route de Dinard	Cellule commerciale de vente alimentaire à enseigner LIDL et démolition d'un bâtiment existant
CARIOU Jean-Jacques	Loisel	Rénovation d'une maison ancienne
SCI CARAUD, M ^r CARDON Jean-Pierre	ZAC de Dombriand	Cellules commerciales

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

NOMS ET PRENOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
PERSONNIC Patrice	12, les Coteaux de Beauregard	Piscine extérieure + abri de jardin
TADEN PRESSING, Mme LAME Josiane	Galerie marchande INTERMARCHÉ	Aménagement cellule commerciale (pressing)
SARL VUE SUR RANCE	Galerie marchande INTERMARCHÉ	Aménagement cellule commerciale (magasin d'optique)
Mr PELHATE Jean-François		
EUROL CHEMIN, Mr CHEMIN	Galerie marchande INTERMARCHÉ	Aménagement cellule commerciale (sandwicherie)
MIRIEL Gwenaél	La Granville	Changement de la pente de toit de garage
THEZE Claude	La Granville	Installation d'un cadre composé de briques de verre
POREE Bernard	3, rue Souquet	Construction d'un appentis
PROVOST N. et LEVENE N.	31, Le Bois Coudray	Cloîture
RENOULIN Patrick	Rue des Grèves	Création d'ouvertures - remplacement huisseries existantes et aménagement intérieur d'une maison
CHERRY Robert	7, rue des Grèves	Création d'un terrain à bâtir (autorisation tacite)
DERUDDER Cédric	7, rés. Les Lavandières	Abri de jardin
GOFFIN Véronique	Les Portes	Travaux de ravalement d'une maison
THEZE Claude	La Granville	Ouverture fenêtre en façade Nord (autorisation tacite)
THEZE Claude	La Granville	Vérandra (autorisation tacite)
CHOLLET Réjane	Les Tailles	Préau (autorisation tacite)
VELLA Sandra	Vidé	Réfection de la toiture d'une longère
VAUPRE Romain	8, rue des Grèves	Remplacement d'une fenêtre de toit par un châssis de toit + remise en état de 3 chiens assis

La vie de nos écoles

Pour toutes nouvelles inscriptions concernant les enfants nés en 2006, nous vous invitons à prendre contact auprès des services de la mairie Tél : 02 96 87 63 50. Apportez votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. La rentrée des élèves est prévue le **jeudi 3 septembre**.

Les vacances de la Toussaint ont lieu du vendredi 23 Octobre (après la classe) au mercredi 04 Novembre. La rentrée des vacances de la Toussaint se fera le mercredi 04 Novembre en remplacement du vendredi 14 Mai (pont de l'Ascension). La journée de classe correspondra à celle d'un lundi. ■

Marché estival



Ne pas oublier à partir du 4 juillet, tous les vendredi soirs de 17h00 à 21h00, marché estival au manoir. Vous y trouverez des produits du terroir, de l'artisanat. Possibilité de restauration sur place, ambiance conviviale. ■

Jardin d'enfants de Taden

Le jardin d'enfants de Taden ouvrira le jeudi 3 septembre 2009. Il accueillera les enfants âgés de 2 ans minimum et jusqu'au début de la scolarisation. La capacité d'accueil sera de 16 places maximum.

Le jardin d'enfants se situera dans les locaux de l'école maternelle de Taden, et sera ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Le jardin d'enfants sera ouvert 48 semaines dans l'année, et sera fermé trois semaines en été et une semaine aux vacances de Noël.

Les tarifs sont basés sur le quotient familial (PSU de 0,34 centimes à 2,67 centimes de l'heure).

Les inscriptions peuvent être à la journée, à la demi-journée sans repas ou avec repas. Les contrats seront faits pour une année ou un semestre. Les dossiers sont à retirer à la mairie de Taden. L'équipe éducative sera composée d'une directrice, M^{me} BUNEL Karine, d'une auxiliaire de puériculture, de trois personnes ayant le CAP petite enfance et d'un agent de service. ■

Contact : Karine BUNEL au 06 14 71 21 09
ou Mairie au 02 96 87 63 50

Carnaval à l'école maternelle du Moulin

Le printemps est arrivé, le carnaval aussi !

Pirates et fées clochettes, princesses et chevaliers... se sont retrouvés dans de joyeuses farandoles à l'école maternelle de Taden. Une bataille de confettis et un copieux goûter ont clôturé, sous le soleil, cette radieuse après-midi de printemps. ■

Centre de loisirs de Taden

En raison de l'ouverture du jardin d'enfants à l'école de Taden, le centre de loisirs sera déplacé à l'école élémentaire de Trélat pour les mercredis, samedis, petites vacances scolaires et les grandes vacances scolaires à compter du mercredi 10 juin.

Le CLSH est ouvert de 5h00 à 23h00 selon les besoins des familles. Les dossiers d'inscriptions pour cet été sont à retirer à la mairie de Taden ou directement au centre de loisirs.

Le centre de loisirs va mettre en place une navette entre Taden et Trélat à partir du mercredi 10 juin.

Le départ se fera, de l'école maternelle de Trélat à 9h00 pour un retour vers 17h30, le tarif sera de 1 euro l'aller-retour. Les parents intéressés par la navette peuvent s'inscrire auprès du centre de loisirs au 02 96 39 72 08 ou au 06 14 71 21 09.

Le programme pour les grandes vacances est disponible en mairie et au centre de loisirs. ■

Élodie Morin,

Directrice du centre de loisirs

Rallye d'attelages anciens

Rallye d'attelages anciens les 22 et 23 Août 2009 "Au fil de la Rance"



Pendant toute la durée du Rallye, une exposition permanente dans le Manoir séduira le public. Seront présentés un historique de la Ville de Taden, des objets de Marine du XVIII^e siècle, tableaux & objets de collection par un antiquaire dinannais, arts de la table japonais & autres métiers d'arts locaux. Le Manoir de Bacchus présentera et fera déguster différents produits des vignobles français.

Dimanche 23 août, à partir de 10h30, présentation individuelle & commentée desattelages devant le Manoir, avec Prix d'Élégance pour les meneurs et Prix du Patrimoine Hippomobile.

A 14h00, épreuve de Maniabilité devant le Manoir.

Parallèlement, un défilé de voitures automobiles anciennes aura lieu, devant un Jury qui leur décernera également un Prix d'Élégance.

Remise des Prix vers 17h30.

Pour tout renseignement, contacter :

Catherine AULAGNIER

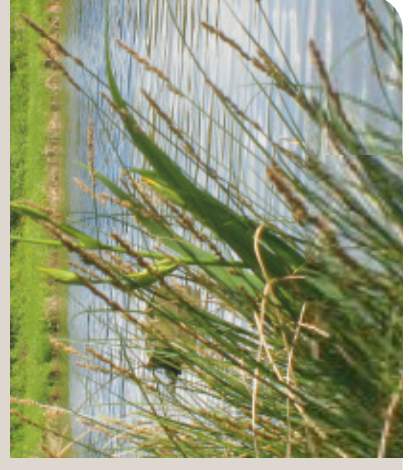
Tél. : 02 96 83 66 32

Portable : 06 85 11 88 20

E-mail : prunerais@orange.fr

Informations complémentaires sur

www.villetaden.com



Venez nombreux passer un agréable week-end, dans une ambiance conviviale et festive. Toute l'équipe de la Société Hippique de Dinard & des Pays de Rance vous attend pour vous faire découvrir des merveilles.

Après une randonnée touristique le samedi 22 août au matin, lesattelages évolueront dans le bourg l'après-midi. Ils se rendront le dimanche matin pour une présentation devant le Manoir de la Grand'Cour, avant de faire une démonstration de maniabilité l'après-midi.

Samedi 22 août : À partir de 9h30, randonnée touristique dans la campagne autour de Taden, par les bords de Rance. A 13h00, déjeuner "spécialités bretonnes" au Manoir de la Grand'Cour.

L'après-midi, circuit dans le bourg de Taden.

TADEN D'HIER...

Les fêtes des années 30-40

Pour les gens de cette époque, c'est la fête Dieu qui reste comme un souvenir marquant.

La fête a lieu en mai. La semaine qui précède est marquée par une grande effervescence, à Taden tout comme à Trélat. (A cette époque, Trélat est une paroisse et a donc sa propre fête).

Il y a beaucoup de préparatifs : il faut aller cueillir des glaieuls le long du ruisseau à Trélat ou vers la Rance à Taden, confectionner des guirlandes et des bouquets de fleurs des champs, aller chercher de la sciure chez les artisans et la colorer. Il faut également construire le reposoir : c'est une estrade en bois surélevée par 3 ou 4 marches.

Le dimanche matin, on met les reposoirs en place : A Taden, devant le calvaire de la Grand Cour, à Trélat, au centre du bourg, au niveau de la Faudais (Mais il a été placé également pendant quelques années au niveau de la Pontais). Inutile de préciser que chacun a

Chaque quartier décore avec fierté son morceau de chemin...

revêtu ses plus beaux atours. Chaque quartier décore avec fierté son morceau de chemin entre l'église et le reposoir. C'est à qui fera la plus belle représentation

(cœurs, losanges, figurines ...) à l'aide de la sciure colorée. Des morceaux de fleurs sont également disposés de chaque côté de la route. A cette époque, il y a très peu de voitures et les rares véhicules à passer prennent grand soin à ne pas détruire les décorations.

A la fin de la messe, le curé sort de l'église et se dirige vers le reposoir. Il est à l'abri du soleil sous le Dé porté par 4 hommes pas peu fiers



LE CALVAIRE DE LA PONTAIS À TRÉLAT

d'avoir été choisis pour cette fonction. Il est suivi de tous les fidèles. Les cantiques fusent, les bannières sont déployées pour l'occasion. Le long du chemin, les jeunes lancent des pétates multicolores.

Arrivé au reposoir, le curé monte les marches, prononce une homélie, donne la bénédiction aux fidèles puis tout le monde repart en direction de l'église pour la fin de l'office. Les gens rentrent chez eux pour le repas amélioré de la fête pour les vèpres.

Fête de la St-Fiacre

St-Fiacre est le patron de la paroisse de Trélat, sa fête a lieu fin juin. Ce jour là, après la messe, toute la commune se rassemble dans la rue centrale. Beaucoup de gens des environs (Pleslin, Languenan, Quévert, ...) viennent

participer. Des forains de toutes sortes ont pris place et les balançoires vont bon train. De nombreux commerçants proposent des babioles pour les enfants : poupées, bonbons, surprises... Après le repas pris dans l'un des 4 cafés, on assiste aux courses de vélo : Pas de casques, pas de chronos, pas de règlement, il suffit d'avoir un vélo qui roule... à peu près. Le départ est donné au centre du bourg et un circuit assez accidenté de 5 km permet de départager les concurrents. Après quelques bosses, le gagnant passe la ligne d'arrivée sous les vivas de la foule !!!

Le soir, c'est bal organisé dans chacun des 4 cafés. Un accordéoniste prend place devant une fenêtre ouverte, ce qui permet de danser soit à l'intérieur où il y

a peu de place, soit dehors devant la fenêtre. Le cidre coule à flots, l'atmosphère est bon enfant... Vers 23h00, fin de la fête, tout le monde repart, dans le noir, à pied bien entendu, à l'aide d'une petite lampe pour les plus éloignés. Certains repartiront... en brouette... mais on ne citera pas les noms !!!

En conclusion : Des fêtes toutes simples, bon enfant, sans budget... mais que l'on regrette de ne pas avoir connu.

Merci à Yvonne Allaire, Ange Hamon et Roger Labbé qui nous ont confié leurs souvenirs. Le prochain article portera sur les commerces et les artisans de Taden. Si vous avez envie d'apporter votre témoignage ou si vous possédez des documents à ce sujet faites nous connaître (Mairie de Taden, commission communication). ■

... ET D'AUJOURD'HUI

Le triathlon de Taden

Pour la troisième fois, le triathlon du Pays de Rance s'est déroulé autour du manoir de la Grand Cour. Encore une fois ce fut un grand succès.

L'organisation a été parfaite et l'ambiance très conviviale. Dans la cour du manoir on peut même côtoyer Cyril Neveu, le champion du monde 2002, qui prodigue conseils et encouragements aux débutants.

Si l'après-midi était réservée aux cadors de la discipline, la compétition du matin a permis à ceux qui le souhaitent de se confronter à ce sport terriblement exigeant. Il y a ceux qui ont choisi la solution de facilité, l'équipe de 3 "professionnels" du triathlon et puis ceux qui, en solo, tentent l'expérience pour la première fois : C'est le cas du Tadenais David Lepetit.

Le temps est très doux sur la plaine de Taden lorsque le départ est donné : On commence par la natation dans la Rance, température 16°C, la combinaison est recommandée. Le départ est très rapide, il faut essayer de coller au peloton mais sans s'épuiser. Après 400 mètres de nage, retour sur terre. En courant, on enlève la combinaison, on revêt la tenue de cycliste et on enfourche le vélo pour une "virée" de 15 km autour

compétition est dure. La ligne d'arrivée est la bienvenue.

Quelques chiffres étonnants pour cette compétition : Le meilleur temps, 50 minutes et 5 secondes, a été réalisé par une équipe relais (Un concurrent pour chacune des 3 disciplines). Le deuxième, lui, licencié au club de Coutances, fait

les 3 disciplines et arrive... 25 secondes derrière l'équipe gagnante. Chapeau !!! Un autre résultat significatif : Le champion de France vétérans, 78 ans, licencié à Dinard, termine l'épreuve en 1h50. Messieurs messieurs, voulez vous tenter l'expérience pour savoir si vous ferez mieux ?

Pour David, le classement importe peu et seul le fait d'en avoir terminé est satisfaisant. Il termine son premier triathlon en 1h25. Essouffé mais très heureux d'avoir franchi la ligne d'arrivée sous les applaudissements des très nombreux spectateurs présents au manoir, il tire les premières conclusions de ce test. Visiblement, il n'était pas assez bien équipé, surtout avec un VTT de 13 kg alors que les habitués ont des vélos de course de 7 kg. Tout est important dans cette course de 3 épreuves : Combinaison de natation que l'on peut enlever rapidement, chaussures fixées sur le vélo...

Bravo David, fort de cette première expérience, nul doute que l'on te reverra rapidement sur un nouveau triathlon !!!

Et encore toutes nos félicitations au CEPS Dinan Armor Triathlon pour l'organisation de cette rencontre. ■



Club de football de l'A.L.S.S. Trélat-Taden

Que l'on soit RENNAIS ou GUINGAMPAIS, nous avons pu vibrer lors de la finale de coupe de France car c'est la Bretagne qui sort victorieuse de cette compétition !!! Nous, club de TRELAT-TADEN, connaissons encore la même désillusion que les années précédentes "2 matchs perdus au mois d'avril" nous empêchent de prétendre au niveau supérieur, à quand l'accession en 1^{ère} division ? Que c'est difficile de monter, il faut être constant toute la saison.

Pour la prochaine saison, nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs jeunes, seniors et aussi de bénévoles. Vous pouvez vous inscrire dès à présent auprès des responsables du club. Sur le plan animation, nous avons connu un beau succès lors de la journée pêcheur du mois d'avril (86 pêcheurs et 100 repas le midi).

Merci aux participants.

Vive l'A.L.S.S. TRELAT-TADEN. ■

Le président Y.JAN

Le club de danse

Connaissez vous le club de danse de Taden ? Venez le découvrir le mercredi de 17h30 à 19h45 à la salle du temps libre de Trélat. Dans une ambiance sympathique et décontractée, Gaston Granville, virtuose de l'accordéon, vous fera découvrir toutes les danses de salon et danses traditionnelles. Les débutants sont les bienvenus et seront guidés dans leurs premiers pas... de danse par Claude Lallard, le président de l'association. Pendant les travaux de rénovation de la salle, les cours se dérouleront dans la salle attenante (salle du Frémur) C'est bientôt la rentrée de septembre. N'hésitez pas à nous rejoindre !!! ■

Créatittude Salon des Créateurs

Organisé par Taden Animations, le deuxième salon "Créatittude" s'est tenu le dimanche 17 mai dernier au Manoir de la Grand'Cour (XIV^e).

Une quarantaine d'exposants ont répondu présents et ont présenté leurs œuvres dans un grand nombre de domaines (peinture, bijoux, sacs à main, encadrement, perles...).

Après une matinée un peu calme, le soleil de l'après midi a drainé une foule de badauds qui semblaient très satisfaits de la qualité des œuvres présentées.

Découverte et échange de savoir-faire entre les artistes et le public qui s'est essayé avec plaisir à la fabrication artisanale de bijoux et autres objets...

La plupart des exposants ont déjà pris rendez-vous pour le marché de Noël. ■



les Baladous d'Taden



Le dimanche 10 mai, tôt le matin, les "Baladous d'Taden" ont pris le car pour aller à la découverte de la baie du Mont Saint-Michel.

Direction Champeaux, point de départ de notre balade, où depuis les hauteurs on distinguait déjà, en arrière-plan des ondulations verdoyantes, les îlots de Tombelaine et du Mont Saint-Michel qui se profilaient

sur l'immensité de sable et d'eau. En suivant le parcours balisé du GR 223, notre groupe de 40 marcheurs a serpenté dans la campagne fleurie, traversé le village de St-Jean Le Thomas et rejoint le littoral pour le suivre à travers dunes et plages jusqu'au Bec d'Andaine, lieu convenu pour le pique-nique.

Puis notre guide, Sylvie, se présente à l'heure prévue afin de nous faire traverser les grèves gorgées d'eau et parvenir sans encombre jusqu'au Mont St-Michel. Après avoir pataugé dans la tange molle et collante, nous avons traversé 3 rivières, la Sée, la Sélune réunies dans le même lit et le Couesnon encore vigoureux en cette saison. Les sables mouvants étaient bien sûrs, au rendez-vous et fort heureusement personne ne s'y est fait prendre au piège.

Enfin, au terme de notre périple d'environ 17 km, l'imposante et magnifique silhouette du Mont se dressait devant nous.

De retour à Taden, chacun fut convié à prendre un pot au Bar du Manoir où Eric avait sorti, pour l'occasion la grande table !... ■

Taden Dinan Country Club (tennis)

Voilà la fin de la saison qui s'approche et nous pouvons être fiers de notre Club.

Aujourd'hui nous avons atteint notre premier objectif : passer le cap des 200 adhérents puisque le nombre de licenciés est de 220, et nous savons que l'année prochaine un certain nombre de joueurs vont venir nous rejoindre.

Notre deuxième objectif au niveau des résultats sportifs est atteint au-delà de nos espérances :

L'équipe garçons 13/14 ans composée de Nils Chevê, Fred Lalaire, Pierre-Emmanuel Hugues, sont champions du Département (division 1). Notre équipe seniors femmes après une difficile saison en D1 redescend en D2. Chez les messieurs, nous faisons un carton plein comme l'on dit. L'équipe 1 de

de nombreux joueurs ont représenté notre Club, là encore nous avons l'espoir, dans les catégories seniors 35 ans et 45 ans, d'avoir un champion départemental.

Nous préparons notre Assemblée Générale qui se déroulera le 29 mai à partir de 19h30 à laquelle l'ensemble des licenciés est convié. Là encore, la dynamique mise en place fait que des bénévoles vont venir renforcer l'équipe dirigeante.

Je remercie tous ceux qui nous soutiennent, sponsors, municipalité, conseil général, et tous les adhérents qui ont montré cette année que la convivialité et l'amitié existaient vraiment dans notre Club. ■

André COLSON

Section Foot Loisir

La section Foot Loisir de l'ALSS TRELAT-TADEN créée en 2001, termine sa 8^e saison de championnat loisir avec une équipe de 20 joueurs dont la moitié est présente depuis l'origine de la section en 2001.

Ce groupe composé de joueurs ou plutôt d'amis, qui s'estiment et s'apprécient sur et en dehors des terrains, a réalisé une bonne saison footballistique en championnat en remportant 10 des 18 matchs et en ne concédant que 4 matchs nuls et 4 défaites.

Quelques équipes locales ont été créées cette année (Brusvily, Lanvalley, Plélan) dans un nouveau groupe



PHOTO MATCH AMICAL JUIN 2008 - SECTION FOOT LOISIRS / CRÉDIT AGRICOLE DE DINAN

École de football

Débutants :

Les 2^e année encadrés par Jean-Claude ont démontré tout leur potentiel tant au niveau des plateaux face aux équipes de Pleudihen, Lanvalley, Brusvily que dans les différents tournois : Pleslin, Pancoët, etc. Il faut savoir qu'ils passeront tous Poussins l'année prochaine. Pour les 1^{ère} année, les débuts furent difficiles, mais après quelques mois d'apprentissage les progrès se sont faits sentir. Notre effectif devra être renouvelé pour composer une ou deux équipes en septembre.

Poussins :

Malgré des difficultés d'effectifs renforcés par Patrice pour aligner sept joueurs minimum à chaque rencontre, ils ont pris part à tous les matchs. Ce groupe garde un formidable souvenir de leur déplacement à Guingamp du vendredi 17 avril. Ils ont accompagné cha-

que joueur professionnel d'Ajaccio par la main pour leur entrée sur le stade du Roudourou. Des renforts sont prévus pour la saison à venir.

13 ans (voir photo ci-dessous) :

Après un début laborieux en 2008-2009 (effectif un peu juste au début), la progression a été importante cette année. De nouveaux jeunes sont arrivés et une entente a été mise sur pied avec le club de Quévert. En 1^{ère} phase du championnat d'Excellence, nous finissons 5^e et en coupe Y. Séradin nous tenons notre rang. La 2^e partie est encore plus

encourageante, notre classement final : Deuxième derrière Dinan-Léhon 3. Les matchs à domicile se sont déroulés sur le terrain de Quévert (bonne organisation

des rencontres). Cette équipe était encadrée par Loïc Gillard aidé d'Alain Legendre. Jessy assurait l'entraînement assisté de Patrice.

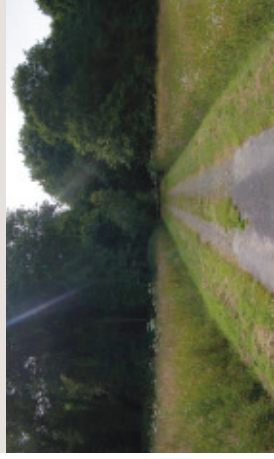
Bravo à tous pour ce résultat !!!

La reprise de l'école de football est prévue le samedi 29 août à 14h00 au terrain de Taden. Les enfants nés entre 1996 et 2004 peuvent se faire inscrire. Nous envisageons également de former une équipe de 15 ans (1994-1995) pour la rentrée.

Contact : A. Robert 02 96 39 17 03



Taden environnement



Balade dans le Parc d'AVAUGOUR

Dimanche 22 mars

Nous étions une quinzaine. Par chance ce jour-là, les chemins étaient praticables dans l'ensemble, à part quelques zones très humides (moins que les années précédentes).

Après être entrés par la route du PARC, nous sommes passés sous la barrière qui interdit l'accès du site aux véhicules, ensuite nous sommes allés à l'endroit où se trouvait l'ancienne ferme de l'AVAUGOUR dont aujourd'hui il ne reste plus rien.

Les grandes prairies commencent à se boisser et l'on peut observer les vestiges de cultures en planche qui favorisaient le drainage dans le but d'égoutter la terre.

Après notre passage dans une partie plus boisée avec de nombreux talus (nécessitant un ramassage du bois mort pour retrouver toute son harmonie), nous avons rejoint la petite route proche de la ferme de la POMMERAIS et des vestiges de l'ancienne ferme de la GROMMERAIS. Le long du bois, nous avons pu admirer un magnifique hêtre de 100 ans (même si la pancarte indique 150 ans) et haut de 30 mètres remarquable par son fût bien droit et sa couronne.

Ensuite, nous avons visité les Landes d'Avaugour (facette remarquable du site), paysage exceptionnel dans le pays de Dinan. Il y avait de nombreuses traces de sangliers, de chevreuils, de blaireaux et dans les mares de nombreux œufs de grenouilles, tritons. La lande fourmille d'oiseaux de toutes espèces.

Fin de la balade par le retour à l'ancienne ferme de l'AVAUGOUR. Un verre de l'amitié (aux jus de fruits) a clos la promenade.

En conclusion, il faut tout faire pour conserver le Patrimoine de Taden et en particulier entretenir les grandes prairies, le bois et les landes pour que nos enfants puissent continuer à bénéficier de ces grands espaces naturels, riches en faune et en flore.

Lieu propice aux randonneurs, chasseurs, sportifs et amoureux de la nature.

Les membres de Taden Environnement

Forum des associations

Pour la première fois, la commune de Taden va organiser un "forum des associations" qui aura lieu le **dimanche 20 septembre 2009**.

Pour la réussite de cette matinée nous comptons évidemment sur la participation de toutes les associations de notre commune.

9h00 : Balade pédestre : Découverte des bords de Rance, jeux concours enfants.

10h00 - 13h00 : Forum des associations, à la Mairie - Ouvert à tous - Entrée Gratuite.

Olympiades de l'école de Trélat

À notre regret, nous avons manqué d'espace et de temps pour insérer le compte-rendu de cette superbe réussite. Ce sera chose faite dans le prochain bulletin. En attendant, vous pouvez le consulter (ainsi que les photos) sur le site de la mairie de Taden (www.villetaden.com).

Pour le prochain bulletin prévu fin octobre 2009, ne seront retenus que les articles parvenant à la Mairie au plus tard le **20 septembre 2009**. (Moyens de communication : clé usb et e-mail)

LA VIRADE DE L'ESPOIR de TADEN

La 2^e virade de l'espoir contre la mucoviscidose aura lieu le 27/09/2009 à TRELAT.

Le programme de la journée balade moto, baptême de side car et de 4x4, marche, vélo, kermesse, fest-deiz, restauration, etc.

Nous recherchons des bénévoles si vous voulez faire partie de cette aventure n'hésitez pas à contacter

Christèle HERRY, Organisatrice virade de l'espoir de TADEN

Christèle Herry

POTAIN - 22100 TADEN

TÉL. : 02 96 85 99 58

PORTABLE : 06 72 65 79 54

Mail :

christiele.herry@wanadoo.fr

A retenir

Prochain rendez vous :

LA VIRADE DE L'ESPOIR

de TADEN

Le 27 SEPTEMBRE 2009 pour

VAINCRA LA MUCOVISCIDOSE

Site internet:

http://www.virade.org

COLLISION AVEC UN GRAND GIBIER : QUI PAIE ?

Depuis 2003, tous les conducteurs qui percutent un animal sauvage sont indemnisés pour les dommages corporels et matériels, même s'ils n'ont souscrit que le contrat responsabilité civile automobile de base.

La démarche consiste toujours à contacter son assureur, qui fera appel au fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages.

Toutefois, pour obtenir l'intervention du FGAO, il convient que l'accident soit survenu sur une voie ouverte (pas sur une route ou un chemin privé) et qu'aucun responsable n'ait été désigné (éleveur, société de chasse, propriétaire du terrain, notamment en cas de lâcher de gibier ou de battues).

Développement durable

Le saviez vous ?

Dans l'océan arctique (situé au pôle nord), le réchauffement climatique entraîne la fonte des glaciers. Mais ceux-ci sont constitués d'eau de mer et comme ils fondent dans une eau qui a la même teneur en sel, ils sont soumis au fameux principe d'Archimède (tout corps plongé dans un liquide...). La conséquence de tout cela est que la banquise entière pourrait bien fondre qu'elle ne provoquerait aucune montée des eaux !!!

Par contre, il n'en est pas de même pour les glaciers continentaux (Antarctique, Groenland) qui eux, sont constitués d'eau douce, donc non salée et vont fondre dans une eau très salée. Ils pourraient causer en cinquante ans une élévation moyenne de 10 à 100 cm du niveau des eaux, avec pour conséquences terribles l'engloutissement de certaines terres (Pays-Bas, Bangladesh, ...)

Une expérience simple permet de vérifier ce phénomène :

Prendre 2 récipients, les placer sur une feuille de papier et y déposer 4 ou 5 glaçons d'eau douce. Remplir à ras bord le premier récipient avec de l'eau du robinet et le deuxième avec de l'eau de mer. Laisser fondre les glaçons. La fonte des glaçons n'entraînera aucun changement de niveau dans le verre d'eau douce. Par contre, il y aura débordement du verre d'eau de mer !!!

Attention, les quantités d'eau mises en jeu sont très faibles. Pour bien constater le phénomène, il faut donc remplir à ras bord les récipients, quitte à provoquer au remplissage le débordement d'une première goutte. ■

Travaux camping

Les travaux du sanitaire n° 3 sont terminés, et nos campeurs vont pouvoir apprécier le nouveau confort. L'étanchéité du toit a été refaite (voir photo ci-dessous), et l'intérieur du bâtiment a été complètement cassé et réaménagé.

Le sanitaire est partagé en deux espaces, homme et femme. Dans chacun des espaces, un sanitaire pour personnes handicapées, une douche familiale, un espace bébé ont été créés.



Les cloisons et portes des douches, lavabos, et WC sont en stratifié de couleurs différentes. Pour faciliter l'entretien, une centrale de nettoyage a été installée au milieu du bâtiment.

Un vidoir pour les camping-cars a été aménagé à l'extérieur du sanitaire. L'ensemble des coloris choisis rend le sanitaire clair et harmonieux (Photo côté espace hommes). ■

Un numéro attribué à vie à votre véhicule

À partir du 15 avril 2009, la France met en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules (SV).

15 avril 2009 ; ceux actuellement non immatriculés auront jusqu'au 31 décembre 2010 pour se faire immatriculer dans le SV.

Afficher ses racines

Ainsi, par exemple, un Alsacien, un Antillais, un Auvergnat, un Breton, un Ch'ti, un Corse... habitant une autre région que celle de ses origines pourra, s'il le souhaite, afficher ses racines.

En cas de rachat d'un véhicule d'occasion, vous pourrez, selon votre souhait, conserver la référence locale apposée par l'ancien propriétaire ou en choisir une autre.

Le nouveau numéro

Le nouveau numéro, attribué chronologiquement dans une série nationale unique, sera composé d'une série de 7 caractères formée de 2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret, 2 lettres.

La nouvelle plaque

La nouvelle plaque sera plus facilement lisible par le contraste des caractères de couleur noire sur fond blanc.

Plus sûr

L'attribution d'un numéro à vie à chaque véhicule permettra une lutte plus active contre les fraudes et les trafics, qu'il s'agisse des certificats d'immatriculation ou des plaques minéralogiques.

Plus performant

L'Agence nationale des titres sécurisés assurera la maintenance et l'évolution du système ainsi que l'assistance aux usagers.

Un centre d'appels sera mis en place pour aider les automobilistes, les professionnels et les préfets (état d'avancement des dossiers, assistance juridique ou informatique). ■

UN NUMÉRO ATTRIBUÉ À VIE À VOTRE VÉHICULE

Plus simple

La simplification des procédures liées à l'immatriculation entraînera des économies de temps et d'argent.

Vous pourrez faire immatriculer votre véhicule partout en France, quel que soit votre lieu de domicile, auprès :

- d'un professionnel de l'automobile (habilité (garagiste, concessionnaire, etc.),
- d'une préfecture de votre choix.

Exemple de plaque en Bretagne (XX: Département)



Un certificat provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant votre numéro définitif, vous sera remis dès paiement des taxes et vous permettra de circuler immédiatement avec votre véhicule.

Vous recevrez ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, votre carte grise à votre domicile par envoi postal sécurisé.

Liberté de choix pour le numéro de département

Le maintien d'un identifiant territorial sur votre plaque un numéro de département : un emplacement est prévu à cet effet, surmonté du logo de la région correspondante.

Cette référence locale n'aura plus nécessairement de lien avec votre adresse. Vous pourrez donc choisir

le même numéro, d'où que vienne ce véhicule.

Quand ?

Les véhicules recevront un nouveau numéro d'immatriculation :

- À partir du 15 avril 2009 pour les véhicules neufs ;

- À partir du 15 juin 2009 pour les véhicules d'occasion, lors d'un changement de propriétaire ou d'adresse, ou de toute autre modification affectant la carte grise. Le basculement dans le nouveau système se fera au fur et à mesure de ces opérations.

Si aucune modification n'affecte la carte grise de votre véhicule, celui-ci conserve son numéro d'immatriculation actuel.

Les cyclomoteurs seront repris dans le nouveau système à partir du

Le PASS-FONCIER® accédant

Votre projet d'acquisition en deux temps : Votre maison aujourd'hui... Votre terrain demain.

C'est quoi ?

- Vous souhaitez devenir propriétaire de votre résidence principale ?
- Le 1^{er} Logement propose une formule originale : le PASS-FONCIER. Le PASS-FONCIER vous permet de payer en deux temps :
- d'abord la construction de votre maison,
- ensuite le terrain, lorsque le prêt principal souscrit pour la construction est remboursé.
- Vous contactez le CIL/CCI* de votre choix qui étudie votre projet. Il analyse la faisabilité de l'opération et se charge du montage du dossier. Le CIL/CCI est votre interlocuteur principal. Il assure un suivi complet, du démarrage de votre projet à sa réalisation.

Comment ça marche ?

- Vous contactez le CIL/CCI* de votre choix qui étudie votre projet. Il analyse la faisabilité de l'opération et se charge du montage du dossier. Le CIL/CCI est votre interlocuteur principal. Il assure un suivi complet, du démarrage de votre projet à sa réalisation.

La canicule et nous comprendre et agir

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.

- La nuit, la température ne descend pas ou très peu.
 - Cela dure depuis plusieurs jours.
- Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule. Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à consulter :

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

- Consultez régulièrement le météo et la carte de vigilance de Météo France. Tél. 32 50 (0,34 euro/mn) ou www.meteo.fr.
- Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ? Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ou consultez www.santé.gouv.fr/canicule.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité

À partir du 1^{er} JANVIER 2009 :

- Le délai d'obtention de votre carte d'identité : **entre quinze jours et trois semaines**. Elle aura une validité de 10 ans et sera gratuite.

Pièces nécessaires :

- Copie intégrale de votre acte de naissance délivrée par la mairie de votre lieu de naissance.

- Deux photos identiques et récentes fond clair et neutre (pas de chapeau, pas de casquette ni de bandeau dans les cheveux) format 35 mm x 45 mm (ne pas les séparer - ne pas découper le contour blanc). Les photos scannées sont refusées.
- ATTENTION : Certaines photos prises dans des photomats ne sont pas aux nouvelles normes et peuvent être refusées.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Passport

À partir du 1^{er} JANVIER 2009 :

- Le délai d'obtention de votre passeport : **un mois**. Il aura une validité de 10 ans pour les adultes et de 5 ans pour les mineurs.

Pièces nécessaires :

- Un timbre fiscal de 88 euros pour les personnes majeures.
- Un timbre fiscal de 44 euros pour les mineurs âgés de 15 à 18 ans.
- Un timbre fiscal de 19 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.
- 2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, (nouvelles normes).
- Un justificatif de domicile récent, notamment :
 - un titre de propriété,
 - ou un certificat d'imposition ou de non imposition,
 - une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone,
 - ou une attestation d'assurance du logement.

- **A noter :** les personnes veuves qui souhaitent faire figurer cette mention sur leur passeport doivent produire l'acte de décès de leur conjoint. ■

Le RSA (Revenu de Solidarité Active)

Le Revenu de Solidarité Active

(RSA) entre en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine.

- Il est versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. L'état et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation, dont le premier versement interviendra le 6 juillet 2009. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole. Il concerne plus de 3 millions de ménages.
- Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Le RSA, ça sert à ça !

1. À compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin. Si votre salaire est limité, le RSA peut, sous certaines conditions de ressources et selon votre situation familiale, améliorer votre quotidien et cela même si vous ne bénéficiez actuellement d'aucune prestation.
2. À encourager l'activité professionnelle. Quand vous retrouvez un travail, le RSA vous assure un complément de revenu qui vous permet de gagner plus que vos seules prestations.
3. À lutter contre l'exclusion. Avec le RSA, un interlocuteur unique suit l'ensemble de votre dossier, vous accompagne dans votre recherche d'emploi et vous informe sur les aides qui peuvent faciliter votre reprise d'activité.
4. À simplifier les minima sociaux. Au lieu de recevoir plusieurs aides séparées (allocation de parent isolé

Comment ça marche ?

Qui pourra en bénéficier ?

- Les personnes :
- de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) ;
 - exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité ;
 - sans activité, notamment les bénéficiaires actuels du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé). Le RSA décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent. ■

Délivrance des autorisations de sortie de territoire

S'il se rend dans un pays de l'Union Européenne sans être accompagné de ses parents (ou de la personne titulaire de l'autorité parentale), un mineur français, qui ne possède pas de passeport valide personnel, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire, ainsi que d'une carte nationale d'identité en cours de validité. En revanche, s'il possède un passeport personnel valide, le mineur n'a pas besoin d'une autorisation de sortie du territoire, car cette autorisation est faite lors de la demande de passeport.

S'il se rend dans un pays hors Union européenne, le mineur doit être en possession d'un passeport personnel valide, et éventuellement d'un visa (selon le pays concerné).

A savoir : l'autorisation de sortie du territoire ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité.

Comment l'obtenir ?

La personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) doit s'adresser à la mairie de son domicile (à Paris : à l'antenne de police administrative de l'arrondissement du domicile).

Elle doit certifier sur l'honneur qu'elle est titulaire de l'autorité parentale et présenter un document à l'appui de sa déclaration.

Pièces à fournir

La personne détentrice de l'autorité parentale doit se rendre en personne à la mairie, signer le formulaire d'autorisation (remis sur place) et présenter :

- Sa pièce d'identité,
- La carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur,
- Un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...),
- Le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit

mentionner, pour les parents non mariés la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an).

- Éventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Certaines mairies peuvent également exiger que des photocopies soient fournies.

Durée de validité

La durée de validité varie suivant les besoins du demandeur. Elle est mentionnée sur l'autorisation.

Dans certains cas, à la demande du représentant légal, elle peut être limitée à un pays et à la durée de séjour de l'enfant à l'étranger.

Dans tous les cas, la validité indiquée sur le document est la seule prise en compte par la police aux frontières. ■

Réglementation concernant le bruit

Afin de préserver la tranquillité de son entourage, il n'est pas inutile de rappeler les dispositions de l'arrêté de la Préfecture en date du 27 février 1990 concernant le bruit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. ■

Recensement militaire

Information aux jeunes de 16 ans.

Le Ministère de la Défense informe que tout citoyen (garçons et filles) âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser, à la Mairie de son domicile ou au Consulat s'il réside à l'étranger.

Il faut vous présenter à la Mairie, le mois de votre anniversaire, muni du livret de famille de vos parents afin de vous inscrire sur les listes de recensement militaire de la période en cours.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, faites-vous représenter par l'un de vos parents.

IMPORTANT :

Cette démarche est obligatoire.

Les deux documents suivants :

- Attestation de recensement (délivré le jour du recensement à la Mairie),

et

- le certificat de participation (délivré après votre participation à la journée d'appel de préparation à la défense J.A.P.D.) seront nécessaires pour vous inscrire aux examens (BAC, BTS, etc...) ainsi qu'au permis de conduire. ■

Nids de guêpes

Vous êtes face à un nid de guêpes, frelons ou bourdons. Proche de votre habitation, dans votre cheminée sur le mur, dans votre grenier, sur votre toit, dans votre jardin...

N° d'appel d'urgence gratuit 24h/24h - 7j/7j : 0 800 10 10 26

Tarif : 90 euros HT

L'entreprise Doi Prévention Services (DPS) c'est :

- Du personnel spécialisé.
- Un agrément de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sous le BR 00883 et titulaire du diplôme d'aplicateur DAPA. ■



Recette d'été

Filet mignon de porc aux fruits secs et à la lavande

Préparation : 5 mn. **Cuisson :** 15 mn.

Difficulté : Très facile. **Coût :** Bon marché.

La pâte de tamarin est acide. Elle s'achète en épicerie asiatique et se conserve longtemps au frais.

Elle est magique car elle confère au plat, un petit goût acidulé qui contraste avec bonheur la douceur du miel et des fruits secs.



Dénoyer les pruneaux. Dans l'huile faire revenir le filet mignon coupé en tranches. Quand il est bien doré de part et d'autre, ajouter le miel, laisser caraméliser 2/3 minutes. Ajouter le tamarin, les fruits secs, la badiane, les fleurs de lavande (en garder un peu pour la déco) et enfin un verre d'eau. Laisser mijoter 20 minutes à feu doux. Ajuster en sel et poivre. ■

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES :

- 1 beau filet mignon 450 g
- 75 g d'abricots secs
- 75 g de pruneaux
- 1 cas de miel
- 1 cas de tamarin (épicerie asiatique)
- 1 cas de fleurs de lavande séchées
- 2 étoiles de badiane
- 1 cas d'huile d'olive
- sel, poivre

Démolition d'un abri

Ai-je besoin de demander un permis pour démolir mon abri de jardin (environ 15 m²) ?

Depuis le 1^{er} octobre 2007, le permis de démolir n'est plus systématique. Il est désormais (et principalement) obligatoire si vous résidez dans une commune qui l'a institué ou si vous vous trouvez dans une zone de protection particulière (inscrite aux monuments historiques, site classé...).

Il est par conséquent prudent de vous renseigner auprès du service de l'urbanisme de votre mairie ! ■

Le calendrier du jardin : Juin

Multiplication et entretien

C'est le moment de multiplier vos plants de glycines, noisetiers ou figuiers par marcottage. Bouturez clématites et hortensias. Tuteurez les plants de dahlias, gladiols, delphiniums, etc. Taillez tous les types de haies pour les forcer à buissonner.

Plantes annuelles

Semez les dernières annuelles comme, les chrysanthèmes, capucines, coquelicots jonchées, euphorbes ou les soucis pour profiter de leurs bouquets de couleurs tard dans la saison.

Fleurs

Faites fleurir les pois de senteur une nouvelle fois en pinçant les pousses latérales. Ne les laissez pas monter en graine après la floraison car elles s'arrêteraient.

Un petit truc : Espacez les plantations toutes les semaines durant ce mois pour répartir la floraison. ■



LE PORT DE LA PROVIDENCE À TADEN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (juin à décembre 2009)

- 5 Juillet - Manoir
VIDE GRENIER - Taden Animations
- 7 Août - Salle Neuville
GALETTES - SAUCISSES - Club de l'Amitié
- 23 août - Parking d'Intermarché
VIDE GRENIER - Taden Animations
- 23 août - Bourg de Taden
RALLYE D'ATTELAGES ANCIENS
- 29 Août - Salle Neuville
CONCOURS DE PÉTANQUE - Club de l'Amitié
- 1^{er} Septembre - Salle Neuville
REPAS GRILLADES - Club de l'Amitié
- 19 Septembre - Salle MTL
REPAS GIBIER - Amicale des Chasseurs
- 20 Septembre - Visite du Manoir
JOURNÉE DU PATRIMOINE - Acuspat
- 20 Septembre - Trélat
VIDE GRENIER - Taden Animations
- 20 Septembre (10h00 à 13h00) - Mairie
FORUM DES ASSOCIATIONS
- 27 Septembre - Salle MTL
VIRADES DE L'ESPOIR MUCOVISCIDOSE
- 10 Octobre - Salle MTL
MOULES FRITES - Amicale Laïque
- 18 Octobre - Salle MTL
REPAS CCAS - Municipalité
- 24 Octobre - Salle Neuville
CONCOURS DE BELOTE - Club de l'Amitié
- 24 Octobre - Salle MTL
CHOUCROUTE - Club de Foot
- 3 Novembre - Salle Neuville
LOTO - Club de l'Amitié
- 6 Novembre - Salle Frémur
REPAS - Taden Jumelage
- 14 Novembre - Salle MTL
CHOUCROUTE - Club de l'Amitié
- 21 Novembre - Salle Neuville
CONCOURS D'ALUETTE - Club de l'Amitié
- 11 Décembre - Salle MTL
ARBRE DE NOEL - Amicale Laïque
- 13 Décembre - MANOIR
MARCHÉ DE NOËL - Taden Animations
- 16 Décembre - Salle MTL
THÉ DANSANT - Club de l'Amitié
- 19 Décembre - Salle MTL
REPAS DE NOËL - Club de l'Amitié

MAIRIE DE TADEN

Tél. : 02 96 87 63 50
Fax : 02 96 39 86 77
e-mail : taden.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Le lundi

De 9h30 à 11h45 et de 13h00 à 19h00

Du mardi au vendredi

De 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

M. le Maire et les adjoints reçoivent
sur rendez-vous le matin.

Permanence C.C.A.S. (Centre
Communal d'Action Sociale) :
M^{me} Lemoine sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Le lundi et le mercredi

De 16h00 à 18h00

Le samedi

De 10h00 à 11h30

ANIMATEUR SPORTIF

Jessy Lecuyer

Tél. : 06 77 95 11 87

E-mail : jessylecuyer@hotmail.fr

Permanence à la mairie

Le lundi et le vendredi

De 11h00 à 12h00



DÉCHETTERIE DES LANDES FLEURIES

Rue Auguste Pavie - Quévert • Tél. : 02 96 87 51 37

Jours d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.

DÉCHETTERIE CONILLÉ

St-Hélen • Tél. : 02 96 88 23 22

Jours d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi, samedi.

Périodes d'ouverture des deux déchetteries :

HIVER (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 septembre) : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h30